

Séance du Conseil Municipal

en date du

22 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, M. DEMURGER Jean-François, M. DUBUIS Jérôme, Mme BAULAND Eliane, Mme DANJOUX Laëtitia, M. BERAUD Cédric, Mme CARRENO Mercedes, M. BESACIER Jean-Luc, M. BAIZET Patrick, Mme VERCHERE Simone, Mme CHAUDAGNE Suzanne, Mme PLAINARD Delphine, M. MURARD Franck, Mme BOYER Gaëlle,

Absents excusés : M. SIMON Pascal

Secrétaire de séance : M. DUBUIS Jérôme

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES

➤ *Amis de la Bibliothèque*

Eliane BAULAND fait le compte-rendu de l'assemblée générale de l'association des Amis de la Bibliothèque. Elle rappelle que cette association existe depuis 2008 et compte 14 bénévoles pour 67 adhérents.

Elle précise qu'une modification des modalités d'adhésion va être nécessaire en raison de l'informatisation de la bibliothèque. Dorénavant, les adhésions se feront par personne et non par famille comme actuellement. Les tarifs seront donc également modifiés et seront fixés à 6 € par personne avec une gratuité pour les enfants au lieu de 7 € par famille jusque-là.

➤ *Espace Cyber*

Eliane BAULAND présente les travaux du comité de pilotage de l'espace Cyber. Elle indique qu'un espace de co-working a été mis en place et que cela fonctionne plutôt bien et informe le Conseil Municipal du changement de nom de l'espace Cyber qui devient « Le Fil ».

➤ *MJC*

Mercedes CARRENO relate la dernière réunion de la MJC. Elle présente le bilan d'activité 2018 avec 95 jours de fonctionnement et 169 enfants inscrits sur l'année. Le bilan financier est également positif avec un excédent d'environ 10 000 €

Elle indique que les cotisations 2019 ont été fixées à 8 € par enfants et 12 € par adulte contre 7 et 10 € en 2018.

➤ *PCAET*

Jérôme DUBUIS fait un point d'avancement sur le Plan Climat Air Energie Territorial, dont l'objectif est qu'il soit finalisé d'ici la fin de l'année 2019.

Il détaille les actions menées dans le cadre du PCAET, notamment la mise en ligne du cadastre solaire, l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques place de la Bouverie à Charlieu, plusieurs interventions sur des foires et des soirées à destination des différents acteurs.

Il évoque également les projets en cours : une étude du SIEL pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la station d'épuration de Charlieu, une étude portant sur la création d'une aire de covoiturage avec couverture photovoltaïque, ainsi que le projet de méthaniseur à Ressins.

➤ *Comité Déchets Ménagers*

Simone VERCHERE présente le projet d'aménagement de la déchetterie dans le cadre du contrôle des accès avec un badge. Actuellement la déchetterie est scindée en 2 parties séparées par une voie communale, afin de faciliter le contrôle des accès et la circulation à l'intérieur de la déchetterie, il est prévu de réunir les 2 zones de la déchetterie avec un accès unique. Cela nécessite le déclassement de la voie communale et la création d'une nouvelle voie en bordure de la déchetterie.

➤ *Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin*

Cédric BERAUD fait le compte-rendu de l'assemblée générale du Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin lors de laquelle a eu lieu le vote du Budget 2019.

Il souligne que le principal poste de dépenses d'investissement concerne la reprise des branchements d'eau sur la rue des Ecoles et la rue de la République à St Denis.

II. INTERCOMMUNALITE

➤ Composition du Conseil Communautaire à compter des élections municipales 2020



René VALORGE rappelle que suite à la fusion des Communautés de Communes du Pays de Charlieu et de Belmont en 2014, un accord local avait été passé pour définir le nombre de conseillers communautaires qui a été fixé à 37 conseillers représentant les 25 communes.

Il explique que cet accord local n'est valable que pour le mandat en cours, si aucun nouvel accord n'est conclu avant le renouvellement des conseils municipaux en 2020, c'est la composition de droit commun qui s'appliquera et le nombre de conseillers communautaires sera automatiquement fixé à 45.

Il est cependant possible de déroger au droit commun et de conclure un nouvel accord local permettant de déterminer le nombre et la répartition des sièges entre les communes membres. Cet accord doit être approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux, soit 2/3 des conseils municipaux représentant

la moitié de la population de l'EPCI, ou la moitié des conseils municipaux représentant 2/3 de la population de l'EPCI.

Il présente au Conseil Municipal le projet de répartition des conseillers communautaires à compter des élections municipales 2020 qui porte le nombre de conseillers à 41.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de répartition des conseillers communautaires tel que présenté.

➤ **Transfert compétence eau et assainissement sur le périmètre de Charlieu Belmont Communauté**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal Le Maire que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020. Il indique que la loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétence en permettant aux communes membres de s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population totale de la communauté de commune s'opposent au transfert de ces compétences.

Lorsqu'une telle minorité de blocage est réunie, le transfert obligatoire de ces compétences est reporté au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Il précise qu'un diagnostic de l'existant sur le territoire a été réalisé en vue du transfert de ces compétences eau et assainissement et que ce diagnostic a fait apparaître de nombreuses disparités entre les communes, tant en matière de pratiques, de suivi que de niveaux d'équipement et d'équilibre de budgets sans intervention du budget général. Aussi, afin de préparer au mieux et d'anticiper ce transfert de compétence, il est proposé aux communes de s'opposer au transfert automatique au 1^{er} janvier 2020 et, parallèlement, de s'engager dans une démarche d'unification des pratiques. Cette démarche est détaillée dans une charte qui détaille les objectifs à atteindre d'ici 2026 au plus tard pour chaque commune.

Après avoir pris connaissance de cette charte des principes guides de la démarche de transfert de la compétence Eau et Assainissement sur le périmètre de Charlieu Belmont Communauté, le Conseil Municipal l'approuve et s'oppose au transfert automatique au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement à Charlieu-Belmont Communauté.

III. TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les tarifs communaux sont révisés chaque année.

Il rappelle que les habitants de Maizilly peuvent bénéficier des tarifs réservés aux habitants de la commune pour la location des salles communales, avec une réciprocité pour la location des salles de Maizilly aux habitants de St Denis de Cabanne.

Après avoir pris connaissance des tarifs actuels, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de location des salles à compter du 1^{er} janvier 2020, sans modification par rapport à 2019 :

Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020			
Salle Communale	<u>Caution</u>	Utilisation sono de la salle	300 €
		Tri des déchets	50 €
		Nettoyage de la salle	100 €
	<u>Location</u> Habitants de St Denis de Cabanne et de Maizilly	Soirée dansante privée (sous la responsabilité des organisateurs) avec carte d'invitation et sans publicité extérieure	150 €
		Réunion de famille (2 jours)	150 €
		Forfait chauffage si utilisation	80 €
	<u>Location</u> Extérieurs	Réunion de famille (2 jours)	250 €
		Soirée théâtrale	60 €
		Forfait chauffage si utilisation	80 €
	<u>Location</u> Vente commerciale	Un jour	250 €
Deux jours		400 €	
Par jour supplémentaire		100 €	
Forfait chauffage si utilisation		80 €	
Salle du Restaurant Scolaire	<u>Location</u> Habitants de St Denis de Cabanne et de Maizilly	Réunion de famille (week-end)	150 €
	<u>Location</u> Extérieurs	Réunion de famille (week-end)	200 €
	<u>Caution</u>	Enlèvement des déchets et nettoyage de la salle	200 €
Salle des retraités	<u>Location</u>	Réunion de famille	100 €
		Vin d'honneur à l'occasion d'un événement familial	50 €
	<u>Caution</u>	Tri correct des déchets et nettoyage	50 €
Salle du Clos	<u>Location</u>	Location aux particuliers dans le cadre d'une activité sportive & lucrative-location mensuelle	25 €
Location de matériel à l'unité (Gratuit pour les associations locales)	Chaise	0,50 €	
	Table	1,50 €	
	Banc	1 €	
Remboursement de casse	Verres, assiettes, tasses	1,50 €	
Prêt du vidéo projecteur et de la sono portative aux associations locales	Caution	300 €	
Droit de place	Emplacement pour véhicule de vente sur catalogue	200 €	
	Commerce ambulant (Pizza)	10 €	

IV. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

René VALORGE explique au Conseil Municipal que Mme Chambat, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er octobre 2019. Afin de permettre le remplacement de cet agent, il soumet au Conseil Municipal une modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal approuve cette modification du tableau des effectifs telle que proposée.

V. PROGRAMME VOIRIE 2019

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 3 avril 2019, il avait autorisé le lancement de la consultation pour les travaux du programme voirie dans le cadre d'un groupement de commande avec la commune de Chandon.

Il indique que la consultation a été réalisée et que la date limite de remise des offres était fixée au 17 mai. L'ouverture des plis est prévue le 24 mai prochain.

Afin de permettre une attribution rapide du marché et ainsi une réalisation des travaux dès cet été, il propose au Conseil Municipal de donner délégation au Maire pour la signature du marché avec l'entreprise retenue par la commission d'ouverture et d'analyse des plis, dans la limite des crédits inscrits au Budget 2019, soit 40 000 € TTC.

VI. QUESTIONS DIVERSES

➤ Zone bleue rue des Ecoles

Le Conseil Municipal discute des problèmes de stationnement rue des Ecoles, à proximité immédiate des commerces. Afin de permettre aux clients d'accéder plus facilement aux commerces, il est proposé de mettre en place une zone bleue. Le Conseil Municipal donne son accord à cette zone réglementée, dont l'application sera effective après la réfection de la chaussée prévue cette été et après prise d'un arrêté.

➤ Demande de subvention de l'ABCD

Le Conseil Municipal étudie une demande de subvention de la part de l'ABCD pour la formation d'un arbitre et les frais d'occupation de la salle des sports de Mars.

Conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations, le Conseil Municipal accorde à l'ABCD une subvention de 80 € correspondant aux frais de formation d'un arbitre.

➤ Aménagements de sécurité rue des Ecoles

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité sur la RD4 à l'entrée agglomération côté Charlieu, afin d'inciter les véhicules à réduire leur vitesse. Ce projet consiste notamment à créer un plateau surélevé au niveau de l'église et nécessite une limitation de vitesse à

30 km/heures de part et d'autres du plateau. Après discussion, le Conseil Municipal décide de mettre en place une limitation de vitesse à 30 km/h depuis l'accès à l'école privée jusqu'aux feux.

➤ **Participation des communes extérieures aux frais de scolarité**

René VALORGE rappelle que la participation des communes dépourvues d'école aux frais de fonctionnement des écoles est calculée en fonction du coût d'un élève scolarisé à l'école publique pour l'année n-1 et que son montant est fixé en concertation avec les communes concernées, à savoir Maizilly, St Edmond et St Martin de Lixy.

Après accord avec les maires des communes concernées, le forfait 2019 a été fixé à 440 € par élève, l'effectif à prendre en compte étant celui des élèves inscrits au 1er janvier 2019 à l'école publique et à l'école privée de St Denis de Cabanne, soit 31 élèves pour Maizilly, 19 élèves pour St Edmond et 3 élèves pour St Martin de Lixy.

Le Conseil Municipal approuve le recouvrement de cette participation et fixe le forfait 2018 à 440 € par élève tel que proposé.

➤ **Jurés d'Assises**

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises susceptibles de siéger lors des sessions 2020.

➤ **Compteurs Gazpard**

Jean-François DEMURGER explique au Conseil Municipal que GRDF va déployer des compteurs communicant, ce qui nécessite l'installation d'une antenne communicante sur un lieu public. Un représentant de GRDF viendra présenter ce projet lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire

René VALORGE